

**STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE
2009-2010
COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Pour en savoir davantage, consultez le site www.manitoba.ca

Le Budget 2009 a présenté la troisième stratégie de gestion financière de la Province du Manitoba. La stratégie de gestion financière annuelle énonce les priorités de notre gouvernement en matière de gestion financière et fixe un ou plusieurs résultats mesurables pour chaque domaine prioritaire, ainsi que des objectifs relatifs à chacun des résultats mesurables pour l'exercice courant et pour l'avenir. La stratégie de gestion financière 2009-2010 reposait sur cinq domaines prioritaires de gestion financière, lesquels sont résumés dans le tableau qui suit.

PRIORITÉS DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • La production de budgets et de rapports financiers sommaires • Un solde positif des recettes nettes sommaires • Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes pour les programmes fondamentaux du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • Les mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement de la dette • Le rapport dette nette - PIB
Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements en immobilisations
La mesure de la performance	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite de l'élaboration des éléments de mesure de la performance

Le présent rapport montre l'engagement du gouvernement d'accroître la transparence et la responsabilisation et donne au public la possibilité d'évaluer la performance du gouvernement en communiquant l'état de chacun des résultats mesurables établis dans la stratégie de départ.

Il présente un compte rendu des domaines prioritaires de gestion financière et des résultats mesurables fixés et obtenus dans chaque domaine. Il contient également des commentaires descriptifs et présente les tendances des dernières années et les objectifs actuels et à long terme.

■ **DOMAINE PRIORITAIRE : LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE**

Notre gouvernement continue d'améliorer la transparence et la reddition de comptes tout en maintenant une saine discipline financière. Notre engagement s'est traduit ces dernières années par la réussite de plusieurs étapes importantes, parmi lesquelles : la production d'états financiers sommaires entièrement conformes aux PCGR¹, et ce, depuis le 31 mars 2005; la transition vers la production d'états financiers et de budgets sommaires en 2007-2008; l'adoption de l'exigence d'une stratégie de gestion financière dans le budget annuel et la publication d'un rapport sur les résultats dans les six mois à la fin de chaque exercice; l'élaboration de plans visant à éliminer la dette de type général et l'obligation découlant des régimes de retraite; l'adoption de mesures législatives sur l'équilibre budgétaire qui instaurent la nouvelle manière d'établir le budget et de rendre compte du périmètre comptable du gouvernement; le passage à la production de rapports financiers trimestriels conformes aux PCGR.

Notre gouvernement demeure déterminé à respecter les principes de transparence et de reddition de comptes, et à continuer de faire preuve de discipline financière dans l'avenir.

Résultat mesurable : La production de budgets et de rapports financiers sommaires

Le Budget 2007 a réalisé l'engagement pris par le gouvernement de passer à la production de budgets et de rapports financiers sommaires. Le Budget sommaire présente un portrait complet de la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble, et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba. Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire en octobre 2008, les rapports financiers sommaires sont devenus le principal outil de présentation des comptes publics. La transition vers la production de rapports financiers trimestriels sommaires a commencé en 2007-2008, elle s'est poursuivie en 2008-2009 et s'est terminée en 2009-2010 avec la présentation de données financières conformes aux PCGR.

Le gouvernement continuera progressivement à améliorer et à rendre de plus en plus précise la présentation du budget sommaire, des états financiers sommaires et des comptes publics.

Résultat mesurable : Un solde positif des recettes nettes sommaires

Le passage à un budget sommaire présente des défis de taille. Le périmètre comptable du gouvernement regroupe de nombreux organismes sur lesquels le gouvernement n'exerce pas de contrôle direct ou quotidien. Étant donné la nature de certaines entités

¹ Principes comptables généralement reconnus

du périmètre, le budget sommaire est moins prévisible que le seul budget des opérations fondamentales du gouvernement. Comme nous l'avons indiqué précédemment, une mise à jour des dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire est entrée en vigueur en octobre 2008 et reflète le passage à la production de rapports financiers et de budgets sommaires.

Les dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire définissent le solde comme la moyenne des résultats nets qui figurent dans les états financiers sommaires vérifiés de chaque exercice financier compris dans la période de quatre ans se terminant à ce moment-là. En 2009-2010, la Province a enregistré une perte nette de 201 millions de dollars en raison du ralentissement économique mondial, mais il s'agit d'une somme largement inférieure à la perte nette de 555 millions de dollars prévue au troisième trimestre de l'exercice. Le résultat d'après la formule des dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire pour la période de quatre ans est un solde de 319 millions de dollars.

Bien que le ralentissement de l'économie ait eu un impact négatif sur les résultats financiers de 2009-2010, le gouvernement est déterminé à ce que ses recettes nettes sommaires affichent un solde positif à l'avenir.

Résultat mesurable : Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes pour les programmes fondamentaux du gouvernement

Le gouvernement continue de rendre compte des dépenses et des recettes se rapportant à ses opérations fondamentales pendant l'exercice, et ce, par transparence et par respect de l'obligation de rendre compte aux contribuables. Bien que la base économique stable du Manitoba ait permis à la Province de s'en tirer mieux que la plupart des gouvernements du monde, le ralentissement économique a eu des répercussions négatives sur les résultats des opérations fondamentales du gouvernement.

Comme indiqué dans des documents précédents, le gouvernement a dû effectuer en 2009-2010 des dépenses imprévues dans le cadre de ses opérations fondamentales, dont 83 millions de dollars pour les plans de préparation et d'atténuation relatifs à la grippe H1N1, 82 millions de dollars pour le maintien des services essentiels notamment dans le domaine des soins de santé, 27 millions pour la protection des enfants et 41 millions pour les services aux personnes handicapées. La Province a également accéléré le versement de plus de 20 millions de dollars à la Ville de Winnipeg, essentiellement pour des investissements en infrastructure en réponse à la situation économique. Au total, les dépenses s'élevaient à 10 568 millions de dollars.

Les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement étaient de 10 067 millions de dollars, soit une diminution de 67 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires. Après les transferts, prévus au budget, de 20 millions de dollars au compte de remboursement de la dette et de 57 millions de dollars du compte de stabilisation des revenus, les dépenses ont été supérieures aux recettes (de 464 millions de dollars).

Le volume 3 des Comptes publics donne des détails sur les opérations fondamentales du gouvernement, et le rapport annuel de chaque ministère contient des renseignements sur les principales mesures de la performance.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

L'amélioration continue de la prestation des services et du fonctionnement du gouvernement aide à faire en sorte que les programmes publics restent à la mesure de nos moyens. Pour offrir des services abordables aux contribuables, il faut utiliser les recettes publiques de manière efficace et efficiente.

Résultat mesurable : Les cotes de crédit

Le Manitoba continue de maintenir sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. L'approche mesurée adoptée par la Province pour rembourser la dette, s'acquitter de l'obligation découlant des régimes de retraite et satisfaire les besoins en santé et dans d'autres domaines de programmes essentiels reçoit un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit. Cet accueil s'est traduit par des hausses des cotes de crédit de la part des agences Moody's Investors Services et Standard & Poor's en 2007, et une confirmation par ces mêmes agences de la qualité du crédit de la Province en 2008 et en 2009. Les agences d'évaluation du crédit ont tenu compte des conditions économiques difficiles auxquelles toutes les provinces du Canada ont été confrontées en 2009-2010, et la confirmation des cotes de crédit du Manitoba reflète le succès de la Province sur le plan de la baisse graduelle du fardeau de la dette, ses solides résultats financiers et sa liquidité financière.

Agence d'évaluation du crédit	2004 Réels	2005 Réels	2006 Réels	2007 Réels	2008 Réels	2009 Réels	2010 Prévus
DBRS	A(élevé)	A(élevé)	A(élevé)	A(élevé)	A(élevé)	A(élevé)	A(élevé)
Moody's	Aa2	Aa2	Aa2	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-	AA-	AA-(positif)	AA (stable)	AA (stable)	AA

Représente les améliorations de la cote de crédit par rapport aux exercices antérieurs.

Remarque : En plus des améliorations aux cotes de crédit indiquées ci-dessus, en 2006 DBRS a fait grimper la cote de la dette à court terme à R-1 (moyen).

Résultat mesurable : Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Le maintien d'un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens nécessite une gestion de la hausse des dépenses de manière à répondre à la demande croissante de services de qualité dans les domaines comme la santé, l'éducation et les services à la famille, et ce, en soutenant le rythme de la croissance économique provinciale. Le ratio

des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer l'adéquation des dépenses.

Étant donné les effets du ralentissement économique, la projection révisée au troisième trimestre de 2009-2010 a été fixée à 26,0 %, ce qui représentait une hausse par rapport au pourcentage de 24,7 % prévu dans le Budget 2009. Le ratio réel pour 2009-2010 est de 25,6 %. Il s'agit donc d'une amélioration par rapport aux projections du troisième trimestre. Les résultats réels, inscrits dans le tableau qui suit, varient de 24,2 % à 25,6 %, et montrent la stabilité du ratio au cours des cinq dernières années.

	2009- 2010 Réels	2008- 2009 Réels	2007- 2008 Réels	2006- 2007 Réels	2005- 2006 Réels
Pourcentage du PIB					
Programmes fondamentaux du gouvernement	20,6	19,4	18,5	18,6	19,1
Autres entités comptables	3,5	3,4	4,1	3,9	3,7
Service de la dette	1,5	1,7	1,8	1,8	2,1
Dépenses som- maires du péri- mètre comptable du gouvernement	25,6	24,5	24,3	24,2	24,9

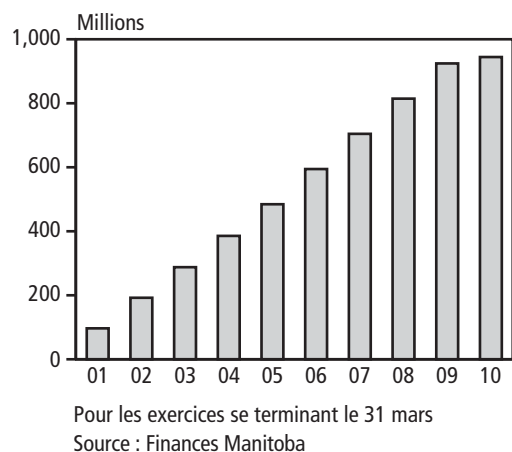
REMARQUE : Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Résultats mesurable : Les mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite

Le budget de 2000 a exposé une approche globale à l'égard des obligations découlant des régimes de retraite. En 2001, le gouvernement a commencé à rembourser l'obligation accumulée et, dans le budget de 2002, il a annoncé un plan pour fournir la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de chaque nouvel employé. En 2008-2009, il a commencé à verser la part de l'employeur pour le service courant de tous les employés et, en 2009-2010, les sommes que cette part représente ont été ajoutées aux crédits ministériels pour mieux montrer le coût réel des services.

En 2007, le gouvernement a pris des mesures additionnelles à l'égard de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite en provisionnant 75 % de l'obligation provinciale relative à la Caisse de retraite des enseignants et, en 2008, il a commencé à remplir son obligation à l'égard de la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP) en y versant 350 millions de dollars. En 2009-2010, le gouvernement a effectué un versement additionnel de 330 millions de dollars dans la CRFP. Comme dans toute stratégie à long terme, il y aura des hauts et des bas dans le rendement du capital investi. L'emprunt de fonds pour rembourser l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite est une bonne décision financière, car à long terme, les frais

Remboursement de la dette cumulée



d'emprunt sont moins élevés que la somme du rendement actuariel projeté et du passif croissant découlant du régime de retraite. En outre, le panorama financier 2008-2009 a été caractérisé par l'incertitude économique mondiale et la volatilité exceptionnelle des marchés. Toutefois, l'amélioration de la conjoncture en 2009-2010 a réduit en grande partie les répercussions négatives subies.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA GESTION DE LA DETTE

Depuis son arrivée au pouvoir, notre gouvernement a rapidement mis en place une discipline spécifique pour assurer une saine gestion financière. Entre autres, il a pris des mesures pour rembourser la dette et réduire l'obligation découlant des régimes de retraite, versé la part de l'employeur des cotisations pour le service courant des fonctionnaires et veillé à amortir les coûts de tous les investissements en immobilisations relatifs à ses opérations fondamentales et à tenir pleinement compte de tous les coûts qui y sont liés dans les budgets annuels.

Résultat mesurable : Le remboursement de la dette

En 1999, le gouvernement a mis en place un plan visant à amortir la dette de type général et à éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite. En neuf ans, il a affecté 944 millions de dollars au remboursement de la dette et à l'obligation découlant des régimes de retraite.

Notre gouvernement a rationalisé la gestion de la dette, et cela s'est reflété non seulement dans le plan de réduction de la dette, mais aussi dans le fait que les frais de service de la dette en pourcentage ont continué de diminuer. Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont baissé de plus de 50 %, passant de 13,2 cents par dollar de recettes sommairess encaissées à 6,0 cents par dollar en 2009-2010.

Étant donné la réalité économique et financière, le gouvernement du Manitoba a dû revoir ses paiements destinés au remboursement de la dette, mais il demeure déterminé à poursuivre l'objectif ultime d'éliminer la dette de type général et le reste de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite au fil des ans.

Résultat mesurable : Le rapport dette nette - PIB

Le rapport dette nette - PIB est un indicateur clé de la situation financière d'un gouvernement, car il permet d'apprécier l'abordabilité des futurs services gouvernementaux. La dette nette sommaire désigne la différence entre le total des passifs du périmètre comptable du gouvernement et ses actifs financiers². Elle reflète le passif résiduel qui doit être financé par les recettes futures. La dette nette peut augmenter de temps à autre en chiffres absolus lors d'investissements nécessaires en immobilisations corporelles, comme le canal de dérivation de la rivière Rouge ou l'infrastructure routière. Ces investissements forment la base de la performance économique du Manitoba et la soutiennent. Il est donc important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, qui est mesurée par le produit intérieur brut nominal.

² Les actifs financiers sont des actifs tels que l'encaisse, les placements, les prêts et les comptes débiteurs qui pourraient rapidement être convertis en espèces.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Manitoba a réussi à enregistrer une tendance à la baisse de son rapport dette nette - PIB, le faisant passer de 31,7 % en 1999-2000, à 26,4 % en 2005-2006, puis à 23,5 % en 2009-2010, tout continuant de faire des investissements bien nécessaires dans l'infrastructure manitobaine. Le gouvernement, dans son budget de 2009, prévoyait une légère hausse du rapport dette nette - PIB compte tenu de sa décision d'investir des sommes importantes dans des projets d'infrastructure pour créer des emplois et stimuler l'économie. En raison des effets plus importants que prévus du ralentissement de l'économie, le rapport financier du troisième trimestre prévoyait un rapport dette nette - PIB de 24,4 % pour 2009-2010. Le ratio réel en 2009-2010 est de 23,5 %, ce qui constitue une amélioration par rapport aux projections du troisième trimestre et s'approche des prévisions du Budget 2009.

En février 2010, l'agence Moody's a Investors Services dit prendre note du fait que toutes les provinces canadiennes étaient susceptibles de connaître une brève hausse de leur rapport dette nette - PIB compte tenu des investissements en infrastructure de relance et du resserrement des recettes. Même si le ratio du Manitoba augmentera probablement en raison de ses investissements essentiels, le gouvernement est résolu à revenir à une tendance à la baisse et à réduire son rapport dette nette - PIB à long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

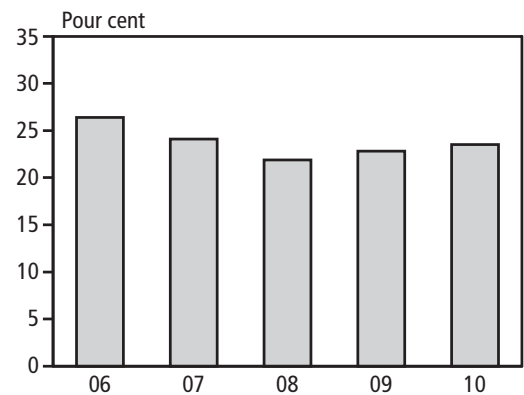
L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction que son amélioration, est une priorité du gouvernement depuis 1999. En novembre 2008, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un plan quadriennal de stimulation économique de plusieurs milliards de dollars dans le cadre duquel seront financés des projets clés d'immobilisations générateurs d'emplois et possibilités de formation dans la province. L'infrastructure provinciale est composée d'immobilisations corporelles telles que les routes, les ouvrages de régularisation des eaux, les parcs et d'autres immobilisations, y compris les immeubles de la fonction publique, les écoles et les établissements de santé, qui servent le bien public.

Résultat mesurable : Les investissements en immobilisations

Depuis son entrée en fonctions en 1999, notre gouvernement a investi dans les immobilisations publiques, notamment dans la rénovation et la construction d'hôpitaux et de collèges, dans le canal de dérivation de la rivière Rouge et dans le réseau routier de la province. Le gouvernement sait que le renouvellement de ses immobilisations coûtera cher, étant donné que la valeur assurée ou de remplacement de ses investissements est estimée à plus de 36 milliards de dollars.

En 2009-2010, afin d'atténuer les effets du ralentissement économique, le gouvernement a décidé d'accélérer les investissements en immobilisations en utilisant 135 millions de dollars des fonds du plan de stimulation de l'économie du gouvernement fédéral.

Rapport dette nette-PIB du Manitoba



Pour les exercices se terminant le 31 mars

Source : Comptes publics, le 31 mars 2010

Renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations

Investissements 2009-2010 –
Principaux secteurs de programmes

	Millions de dollars
Réseau routier (y compris la préservation)	541
Universités, collèges et écoles publiques	179
Établissements de santé	124
Aide aux tierces parties	109
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba et infrastructures liées à la gestion des ressources hydriques	97
Immeubles occupés par la fonction publique	61
Logement (y compris les contributions de tierces personnes)	58
Infrastructure des parcs et des terrains de camping	14

Les travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge se sont poursuivis en 2009-2010. L'estimation des coûts à l'achèvement des travaux s'élève à 665 millions de dollars. Ce canal protège les Manitobains et Manitobaines contre des dommages potentiels de plus de 12 milliards de dollars dans l'éventualité d'une inondation majeure. En 2009-2010, le gouvernement a également affecté des ressources pour améliorer le réseau routier et l'infrastructure de traitement des eaux usées, augmenter les installations médicales de la province, construire et rénover des logements sociaux, dont les besoins sont criants, moderniser les établissements d'enseignement postsecondaire et répondre aux exigences en matière d'écoles publiques.

La coordination de projets à frais partagés a entraîné le report de certaines dépenses à 2010-2011. Toutefois, les investissements en immobilisations corporelles importantes se sont chiffrés à 1,2 milliard de dollars en 2009-2010, soit 310 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Le tableau ci-contre dresse la liste des principaux domaines de programmes et montre l'importance que notre gouvernement accorde au renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations publiques.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA MESURE DE LA PERFORMANCE

L'amélioration de la façon dont le gouvernement mesure la performance financière et non financière permet également d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte. Les rapports sur les résultats donnent de l'information sur les conséquences, les avantages ou les changements réels découlant d'un programme ou d'un service gouvernemental.

Résultat mesurable : La poursuite de l'élaboration des éléments de mesure de la performance

Les huit principes suivants ont été dégagés pour guider les ministères et les principales sociétés d'État dans leur mesure de la performance et leur présentation de rapports sur le sujet :

1. l'utilité publique de l'organisme est expliquée;
2. les priorités de l'organisme sont en lien avec les priorités globales du gouvernement;
3. toutes les priorités d'un organisme sont associées à des objectifs et à des actions à réaliser pour les atteindre;
4. les mesures sont élaborées en fonction des objectifs et en mettant l'accent sur les aspects essentiels de la performance;
5. les données financières et non financières sont liées entre elles;
6. le contexte stratégique du plan et les résultats sont exposés;
7. les données sur la performance sont présentées selon un point de vue prospectif et rétrospectif;
8. l'information est claire, pertinente, crédible et objective.

En 2009-2010, le gouvernement a continué d'accroître la capacité de ses ministères de mesurer, de surveiller et d'évaluer l'efficacité et l'efficience des programmes en élaborant

des ateliers sur la mesure de la performance et en offrant du soutien aux ministères dans ce domaine.

Des mesures clés du rendement continueront d'être incluses dans le rapport annuel de chacun des ministères afin d'apporter un complément aux résultats financiers et de fournir aux Manitobains et Manitobaines des renseignements significatifs et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population. Des renseignements relatifs à la présentation de rapports sur la performance figurent également dans les rapports annuels ainsi que dans divers rapports spécialisés de nombreuses autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

■ CONCLUSION

Notre gouvernement est déterminé à continuer d'améliorer la transparence et sa reddition de comptes dans ses rapports financiers. Nous continuerons de présenter un rapport annuel sur les domaines prioritaires et les résultats établis dans la stratégie de gestion financière afin que le public puisse évaluer la performance du gouvernement.